

N° 2779 des revendications.

Enquête concernant la terre Tafatiei portant le n° 2779 des revendications.

Ces jours'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majour, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tafatiei appartient au N° Peahi qui en a la possession effective depuis longtemps.

2° Kaipatito, majour, cultivateur à Atuona qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2780 des revendications

Enquête concernant la terre Oufauanu portant le n° 2780 des revendications.

Ces jours'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majour, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Oufauanu appartient au N° Puhetete qui en a la possession effective depuis longtemps.

2° Kaipatito, majour, cultivateur à Atuona qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2781 des revendications.

Enquête concernant les terres Frataitumu, Tapae, Fitinui portant le n° 2781 des revendications.

Ces jours'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majour, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« Les terres ci-dessus désignées appartiennent au N° Puhetete qui en a la possession effective depuis longtemps.

2° Kaipatito, majour, cultivateur à Atuona qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*



N° 2782 des revendications

Enquête concernant la terre Keitoi portant  
le N° 2782 des revendications.  
Ce jourd'hui vingt-cinq mai mil neuf cent cinq ont  
comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après  
serment prêté nous a déclaré :

« La terre Keitoi appartient à la N<sup>ie</sup> Toho Mataiki  
Emilie qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui,  
après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close  
et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2502

N° 2783 des revendications

Enquête concernant la terre Teijioa  
portant le N° 2783 des revendications.

Ce jourd'hui vingt-cinq mai mil neuf cent cinq  
ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui,  
après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Teijioa appartient à la N<sup>ie</sup> Toho Mataiki  
Emilie qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui,  
après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a  
été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2503

N° 2784 des revendications

Enquête concernant la terre Kopue  
portant le N° 2784 des revendications.

Ce jourd'hui vingt-cinq mai mil neuf cent cinq  
ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui,  
après serment prêté nous a déclaré :

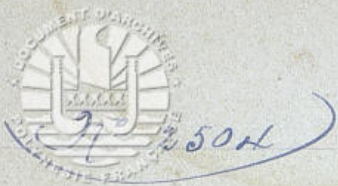
« La terre Kopue appartient à la N<sup>ie</sup> Toho Mataiki  
Emilie qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona  
qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a  
été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*



N° 2785 des revendications.

Enquête concernant la tene Taameaukua portant le N° 2785 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Taameaukua appartient au N° Mamai qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Handwritten signatures]*

N° 2505

N° 2786 des revendications.

Enquête concernant la tene Taomihiana portant le N° 2786 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Taomihiana appartient au N° Poi qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Handwritten signatures]*

N° 2506

N° 2787 des revendications.

Enquête concernant les tenes Takuaeo, Vaiohita, Paahua, Teuepaea, Vainaraao, Tapuana, Anafaiu et Anapokoke portant le N° 2787 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

« Les tenes ci dessus désignées appartiennent à la N° Pukua qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Handwritten signatures]*

N° 2782 des revendications

Enquête concernant la terre Keitoi portant  
le N° 2782 des revendications.

Ces jours, lui vingt-cinq mai mil neuf cent cinq ont  
comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après  
serment prêté nous a déclaré :

« La terre Keitoi appartient à la N<sup>ie</sup> Toho Mataiki  
Emilie qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui,  
après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close  
et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 2502

N° 2783 des revendications

Enquête concernant la terre Teijiba  
portant le N° 2783 des revendications.

Ces jours, lui vingt-cinq mai mil neuf cent cinq  
ont comparu :

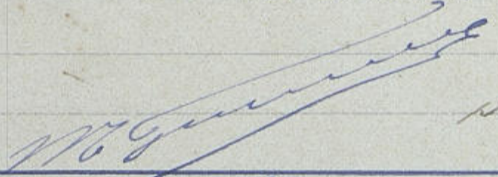
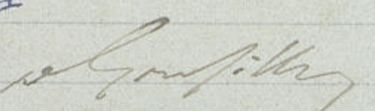

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui,  
après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Teijiba appartient à la N<sup>ie</sup> Toho Mataiki  
Emilie qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui,  
après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a  
été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 2503

N° 2784 des revendications

Enquête concernant la terre Kopue  
portant le N° 2784 des revendications.

Ces jours, lui vingt-cinq mai mil neuf cent cinq  
ont comparu :

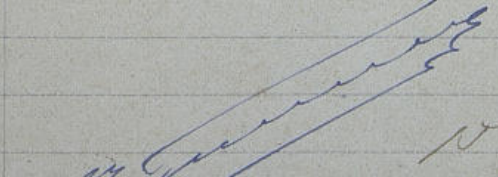
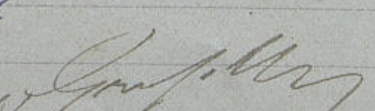

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui,  
après serment prêté nous a déclaré :

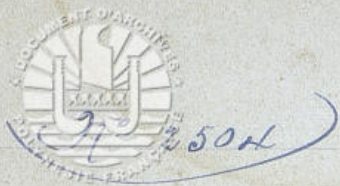
« La terre Kopue appartient à la N<sup>ie</sup> Toho Mataiki  
Emilie qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona  
qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a  
été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.



N° 2785 des revendications.

Enquête concernant la tene Taameaukua portant le N° 2785 des revendications.

Aujourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Taameaukua appartient au N° Mamai qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Handwritten signatures of the commission members]*

N° 2505

N° 2786 des revendications.

Enquête concernant la tene Taomiheana portant le N° 2786 des revendications.

Aujourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Taomiheana appartient au N° Poi qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Handwritten signatures of the commission members]*

N° 2506

N° 2787 des revendications.

Enquête concernant les tenes Takuaeo, Vaiohita, Paahua, Teuepaea, Vainaronao, Tapuana Anafaiu et Anapokoke portant le N° 2787 des revendications.

Aujourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

« Les tenes ci dessus désignées appartiennent à la N° Pukua qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Handwritten signatures of the commission members]*



N° 2788 des revendications.

### Enquête concernant la terre Pukomui

portant le N° 2788 des revendications.  
Le jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Haipatu, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :  
2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

« La terre Pukomui appartient à la N° Pukua qui en a la possession effective depuis longtemps. »

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Tes membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2508

N° 2789 des revendications

### Enquête concernant la terre Ahitutu

portant le N° 2789 des revendications.  
Le jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Ahitutu appartient au N° Jori qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Tes membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2509

N° 2790 des revendications.

### Enquête concernant la terre Tounumau

portant le N° 2790 des revendications.  
Le jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tounumau appartient au N° Mohuho Stanislas qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Tes membres de la Commission.

*[Signatures]*



N° 2791 des revendications.

Enquête concernant la tene Tahitifau portant le N° 2791 des revendications.  
Cejourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Pétararo, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Tahitifau appartient au N° Mohuho Stanislas qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée la jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2511

N° 2792 des revendications.

Enquête concernant la tene Matauapuna portant le N° 2792 des revendications.

Cejourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Pétararo, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Matauapuna appartient au N° Mohuho Carolo qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée la jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2512

N° 2793 des revendications.

Enquête concernant la tene Turuhau portant le N° 2793 des revendications.

Cejourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Pétararo, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene Turuhau appartient au N° Mohuho Carolo qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée la jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*



2513

N° 2794 des revendications.

Enquête concernant la terre Teahuapua portant le N° 2794 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Teahuapua appartient au N° Mohuko Carolo qui en a la possession effective depuis longtemps .. "

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 2514

N° 2795 des revendications.

Enquête concernant la terre Vairoon portant le N° 2795 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Vairoon appartient au N° Mohuko Carolo qui en a la possession effective depuis longtemps .. "

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 2515

N° 2796 des revendications.

Enquête concernant la terre Gunao portant le N° 2796 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Gunao appartient au N° Mohuko Carolo qui en a la possession effective depuis longtemps .. "

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.





Enquête concernant la terre Taaohe portant  
le n° 2797 des revendications.

n° 2797 des revendications.

Cesourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont  
comparu :

1° Peteraro, majour, cultigateur à Atuona qui, après  
serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Taaohe appartient au N° Mohuko Carolo  
„ qui en a la possession effective depuis longtemps. „

2° Kaipatito, majour, cultigateur à Atuona qui, après  
serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été  
close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Handwritten signatures and initials]*

(n° 2517)

Enquête concernant la terre Matauuma  
portant le n° 2795 des revendications.

n° 2798 des revendications.

Cesourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq  
ont comparu :

1° Peteraro, majour, cultigateur à Atuona qui, après  
serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Matauuma appartient au N° Mohuko  
„ Carolo qui en a la possession effective depuis longtemps. „

2° Kaipatito, majour, cultigateur à Atuona qui,  
après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été  
close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Handwritten signatures and initials]*

(n° 2518)

Enquête concernant la terre Tiina portant  
le n° 2799 des revendications.

n° 2799 des revendications

Cesourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq  
ont comparu :

1° Peteraro, majour, cultigateur à Atuona qui,  
après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Tiina appartient au N° Mohuko Carolo  
„ qui en a la possession effective depuis longtemps. „

2° Kaipatito, majour, cultigateur à Atuona  
qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été  
close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Handwritten signatures and initials]*



Enquête concernant les terres Kaaga, Taiaka et  
Tokia portant le n° 2800 des revendications.

N° 2800 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont  
comparu :

1° Pétararo, magasin, cultivateur à Atuona qui, après  
serment prêté nous a déclaré :

« Les terres ci-dessus désignées appartiennent à la M<sup>lle</sup> Imiani  
Elisabeth qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, magasin, cultivateur à Atuona qui, après  
serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été  
close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

*[Signatures]*

N° 2520

Enquête concernant les terres Paepae et  
Puhututete portant le n° 2801 des revendications.

N° 2801 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent  
cinq ont comparu :

1° Pétararo, magasin, cultivateur à Atuona  
qui, après serment prêté nous a déclaré :

« Les terres Paepae et Puhututete appartenait  
au N° Moïse Napoléon, décédé en laissant trois héritiers  
qui ici présents renoncent à leurs droits en faveur  
de la femme Kakaupue. »

2° Kaipatito, magasin, cultivateur à Atuona  
qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a  
été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

*[Signatures]*

N° 2521

Enquête concernant la terre Matagahaneoa  
portant le n° 2802 des revendications.

N° 2802 des revendications

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq  
ont comparu :

1° Pétararo, magasin, cultivateur à Atuona  
qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Matagahaneoa appartient à la M<sup>lle</sup>  
Tahiaimi qui la tient de son mari Hapini décédé sans  
autres héritiers... »

2° Kaipatito, magasin, cultivateur à Atuona  
qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a  
été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

*[Signatures]*



N° 2803 des revendications.

Enquête concernant la tene Tegahane portant le N° 2803 des revendications.

Ces jours huit vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La tene Tegahane appartient à la N° Tahirimi qui „ la tient de son mari Hagini, décidé sans autres héritiers ..

2° Kaipatito, majur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Handwritten signatures and stamps]*

N° 2523

N° 2804 des revendications.

Enquête concernant la tene Motutapu portant le N° 2804 des revendications.

Ces jours huit vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La tene Motutapu appartient au Sieur Kallamora „ Mathieu qui en a la possession effective depuis longtemps.

2° Kaipatito, majur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Handwritten signatures and stamps]*

N° 2524

N° 2805 des revendications.

Enquête concernant la tene Faeani portant le N° 2805 des revendications.

Ces jours huit vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La tene Faeani appartient à la N° Apena „ qui en a la possession effective depuis longtemps ..

2° Kaipatito, majur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Handwritten signatures and stamps]*



2525

N° 2806 des revendications.

Enquête concernant la terre Puhikau portant le n° 2806 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Puhikau appartient au N° Maui qui en a la possession effective depuis longtemps. "

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

Teumahina

N° 2526

N° 2807 des revendications.

Enquête concernant la terre Teigitegahane portant le n° 2807 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Teigitegahane appartient au N° Maui Teumahina qui en a la possession effective depuis longtemps. "

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 2527

N° 2808 des revendications.

Enquête concernant la terre Managai portant le n° 2808 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Managai appartient aux N°s Umu Eugénie, Orest et Marata qui la tiennent de leur père Tabiatomiei décidé sans autres héritiers, qui n'ont pas fait de partage. "

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.



Enquête concernant la terre Kakaa portant le n° 2809 des revendications.

n° 2809 des revendications.

Ces jours'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, mafau, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Kakaa appartient au N° Pahoriri qui en a la possession effective depuis longtemps... ”

2° Kaipatito, mafau, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

(n° 2529)

Enquête concernant la terre Ekumau portant le n° 2810 des revendications.

n° 2810 des revendications.

Ces jours'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, mafau, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Ekumau appartient au N° Supaa qui la tient de son père Matohi décedé en laissant cinq héritiers qui ont fait un partage entre eux... ”

2° Kaipatito, mafau, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

(n° 2530)

Enquête concernant la terre Teraena portant le n° 2811 des revendications.

n° 2811 des renseignements

Ces jours'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, mafau, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Teraena appartient à la N° Tahiateekua qui en a la possession effective depuis longtemps... ”

2° Kaipatito, mafau, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*



N° 2812 des revendications.

Enquête concernant la terre Fautapete portant  
le N° 2812 des revendications.

Ces jours, huit vingt cinq mai mil neuf cent cinq  
ont comparu :

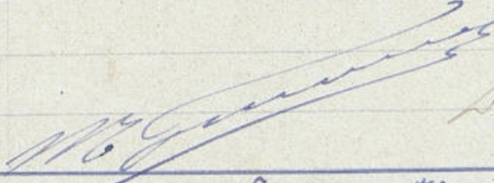
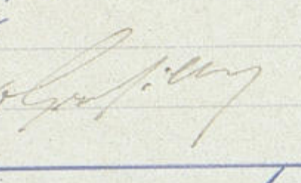
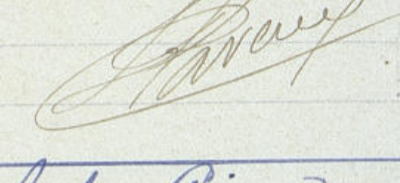
1° Pitararo, majeur, cultivateur à Atuona qui, après  
serment prêté nous a déclaré :

« La terre Fautapete appartient à la N° Tahiateekua  
qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui,  
après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a  
été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

(N° 2532)

N° 2813 des revendications.

Enquête concernant la terre Piao portant  
le N° 2813 des revendications.

Ces jours, huit vingt cinq mai mil neuf cent cinq  
ont comparu :


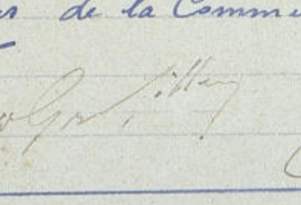
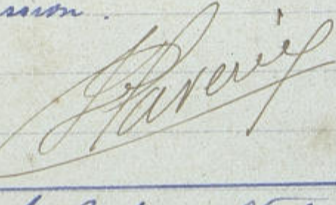
1° Pitararo, majeur, cultivateur à Atuona  
qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Piao appartient au N° Tohuotohe-  
tia qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona  
qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative  
a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

(N° 2533)

N° 2814 des revendications

Enquête concernant les terres Vaiopahi et  
Vaiosa portant le N° 2814 des revendications.

Ces jours, huit vingt cinq mai mil neuf cent cinq  
ont comparu :

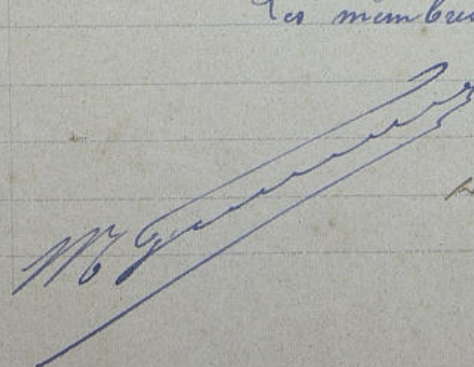
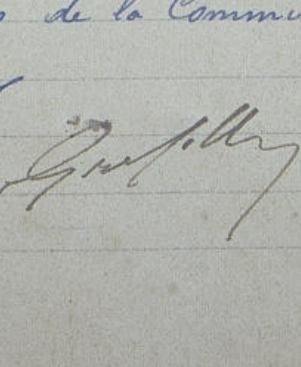
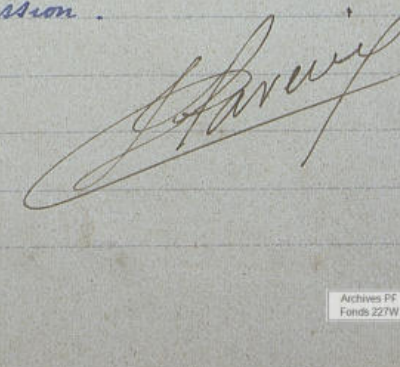
1° Pitararo, majeur, cultivateur à Atuona qui,  
après serment prêté nous a déclaré :

« Les terres Vaiopahi et Vaiosa appartiennent au  
N° Tohuotohetia qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après  
serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été  
close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.



N° 2815 des revendications.

Enquête concernant la terre Vaimutei portant le N° 2815 des revendications.

Ces jours huit vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majour, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Vaimutei appartient au N° Tohu huotohetia qui en a la possession effective depuis longtemps.

2° Kaipatito, majour, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Tes membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2535

N° 2816 des revendications.

Enquête concernant la terre Takieipaakeahea portant le N° 2816 des revendications.

Ces jours huit vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majour, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Takieipaakeahea appartient au N° Tohu huotohetia qui en a la possession effective depuis longtemps.

2° Kaipatito, majour, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Tes membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2536

N° 2817 des revendications.

Enquête concernant la terre Aotona portant le N° 2817 des revendications.

Ces jours huit vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majour, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Aotona appartient au N° Tohu huotohetia qui en a la possession effective depuis longtemps.

2° Kaipatito, majour, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Tes membres de la Commission.

*[Signatures]*



Enquête concernant la terre Upenui portant  
le n° 2818 des revendications.

N° 2818 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent  
cinq ont comparu :


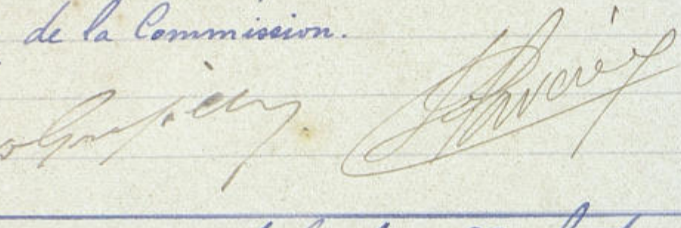
1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui,  
après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Upenui appartient à le n° Vaitana  
qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui,  
après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été  
close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 2538

Enquête concernant la terre Teohotuma  
portant le n° 2819 des revendications.

N° 2819 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq  
ont comparu :

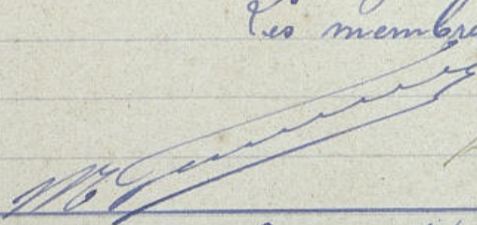
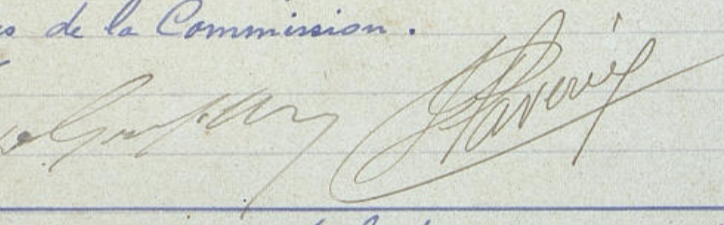
1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui,  
après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Teohotuma appartient à le n° Vaitana  
qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui,  
après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été  
close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 2539

Enquête concernant la terre Teauanini  
portant le n° 2820 des revendications.

N° 2820 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq  
ont comparu :

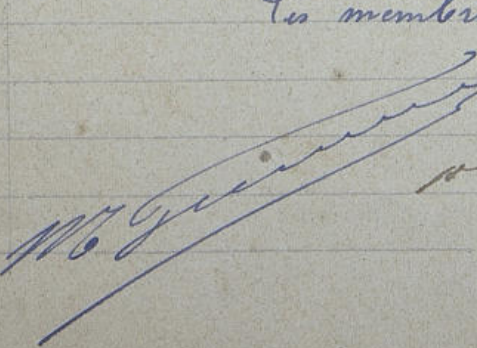
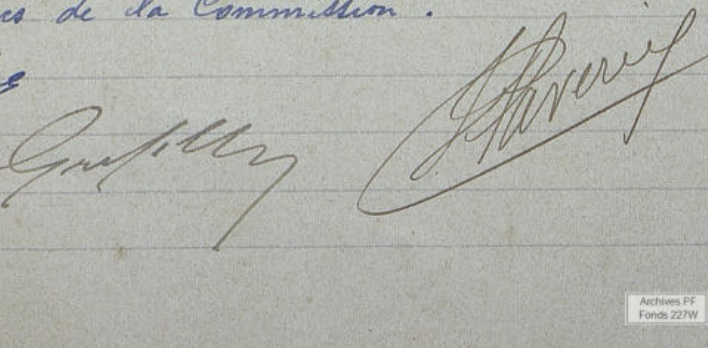
1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona  
qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Teauanini appartient au n° Kūapaa  
qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui,  
après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été  
close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.





N° 2821 des revendications.

Enquête concernant la terre Vaitutu cetahi portant le N° 2821 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majour, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Vaitutu cetahi appartient au N° Kiiapaa qui en a la possession effective depuis longtemps.

2° Kaipatito, majour, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2541

N° 2822 des revendications.

Enquête concernant la terre Tueho portant le N° 2822 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majour, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Tueho appartient au N° Tupa qui en a la possession effective depuis longtemps.

2° Kaipatito, majour, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2542

N° 2823 des revendications.

Enquête concernant la terre Tohuti portant le N° 2823 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majour, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Tohuti appartient au N° Tupa qui en a la possession affective depuis longtemps.

2° Kaipatito, majour, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*



N° 2824 des revendications.

Enquête concernant la tene Ahui portant  
le N° 2824 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq  
ont comparu :

1° Peteraro, majew, cultivateur à Atuona qui, après  
serment prêté nous a déclaré :

„ La tene Ahui appartient au N° Tupia qui en  
a la possession effective depuis longtemps.

2° Kaipatito, majew, cultivateur à Atuona qui,  
après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a  
été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2544

N° 2825 des revendications.

Enquête concernant la tene Taetahi  
portant le N° 2825 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq  
ont comparu :

1° Peteraro, majew, cultivateur à Atuona qui,  
après serment prêté nous a déclaré :

„ La tene Taetahi appartient à la N° Putu  
qui en a la possession effective depuis longtemps.

2° Kaipatito, majew, cultivateur à Atuona  
qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative  
a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2545

N° 2826 des revendications.

Enquête concernant la tene Faetii  
portant le N° 2826 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq  
ont comparu :

1° Peteraro, majew, cultivateur à Atuona qui,  
après serment prêté nous a déclaré :

„ La tene Faetii appartient au N° Keananui  
qui en a la possession effective depuis longtemps.

2° Kaipatito, majew, cultivateur à Atuona qui, après  
serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative  
a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*



N° 2827 des revendications.

Enquête concernant la terre Terevau portant le N° 2827 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, mafu, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Terevau appartient au N° Keananui qui en a la possession effective depuis longtemps... „

2° Kaipatito, mafu, cultivateur à Atuona qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2547

N° 2828 des revendications.

Enquête concernant la terre Kaagapoto portant le N° 2828 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, mafu, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Kaagapoto, appartient au N° Keananui „ qui en a la possession effective depuis longtemps... „

2° Kaipatito, mafu, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

*[Signatures]*

N° 2548

N° 2837 des revendications.

Enquête concernant la terre Tapuata portant le N° 2837 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, mafu, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Tapuata appartient à la N° Tapuatohetia „ qui en a la possession effective depuis longtemps... „

2° Kaipatito, mafu, cultivateur à Atuona qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

*[Signatures]*



2549

Enquête concernant Taputae portant le

N° 2838 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont

comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Taputae appartenait au N° Tatuani Guigini « décidé en laissant deux héritiers le N° Wacimui Achaaterchau « qui n'ont pas fait de partage entre eux... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Handwritten signatures of the commission members]*

2550

Enquête concernant la terre Teaaoa

portant le N° 2839 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq

ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Teaaoa appartient au N° Higa qui « la tient de son père Tiatahi décidé en laissant un autre « héritier qui ont fait un partage... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Handwritten signatures of the commission members]*

2551

Enquête concernant la terre Pehinaogacci

portant le N° 2840 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq

ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Pehinaogacci appartient au N° Higa qui « la tient de son père Tiatahi décidé en laissant un autre héritier « qui ont fait un partage... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Handwritten signatures of the commission members]*



Enquête concernant la terre Faapua portant le n° 2841 des revendications.

Ces jours'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, mafun, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Faapua appartient au N° Higa qui la tient de son père décédé en laissant un autre héritier qui ont fait un partage .

2° Kaipatito, mafun, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique .

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus .

Les membres de la Commission .

*[Signatures]*

(N° 2553)

Enquête concernant la terre Tepekiki portant le n° 2842 des revendications.

Ces jours'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, mafun, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Tepekiki appartient au N° Higa qui la tient de son père décédé en laissant un autre héritier qui ont fait un partage ."

2° Kaipatito, mafun, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique .

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus .

Les membres de la Commission .

*[Signatures]*

(N° 2554)

Enquête concernant la terre Kofii portant le n° 2843 des revendications.

Ces jours'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, mafun, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Kofii appartient au N° Higa qui la tient de son père décédé en laissant un autre héritier qui ont fait un partage ."

2° Kaipatito, mafun, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique .

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus .

Les membres de la Commission .

*[Signatures]*



N<sup>o</sup> 2844 des revendications.

Enquête concernant la terre Tequapaa portant le N<sup>o</sup> 2844 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1<sup>o</sup> Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Tequapaa appartient au N<sup>o</sup> Higa qui la tient de son père décidé en laissant un autre héritier qui ont fait un partage . . . ”

2<sup>o</sup> Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N<sup>o</sup> 2556

N<sup>o</sup> 2845 des revendications.

Enquête concernant la terre Hanamaa portant le N<sup>o</sup> 2845 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1<sup>o</sup> Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Hanamaa appartient au N<sup>o</sup> Higa qui la tient de son père décidé en laissant un autre héritier qui ont fait un partage . . . ”

2<sup>o</sup> Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N<sup>o</sup> 2557

N<sup>o</sup> 2846 des revendications.

Enquête concernant la terre Papakeua portant le N<sup>o</sup> 2846 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1<sup>o</sup> Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Papakeua appartient au N<sup>o</sup> Higa qui la tient de son père décidé en laissant un autre héritier qui ont fait un partage . . . ”

2<sup>o</sup> Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*



N° 2847 des revendications.

Enquête concernant la terre Paepaetapu portant le n° 2847 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, mafau, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Paepaetapu appartient au N° Hamisi „ qui la tient de sa mère décédée en laissant cinq autres héritiers „ qui ont fait un partage ..

2° Kaipatito, mafau, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2559

N° 2848 des revendications.

Enquête concernant la terre Maiaitu portant le n° 2848 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, mafau, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Maiaitu appartient à la N° Uroohina „ qui en a la possession effective depuis longtemps.

2° Kaipatito, mafau, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2560

N° 2849 des revendications.

Enquête concernant la terre Pakoad portant le n° 2849 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, mafau, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Pakoad appartient au N° Tahuputona „ qui en a la possession effective depuis longtemps ..

2° Kaipatito, mafau, cultivateur à Atuona qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*



2561

Enquête concernant la terre Upeei portant le n° 2850 des revendications.

21° 2850 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Upeei appartient au n° Tahuputona qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

2562

Enquête concernant la terre Mauhepo portant le n° 2852 des revendications.

22° 2852 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Mauhepo appartient au n° Dupaa qui la tient de son père décédé en laissant cinq autres héritiers qui ont fait un partage. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment nous ont fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

2563

Enquête concernant la terre Tipaa portant le n° 2853 des revendications.

23° 2853 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tipaa appartient qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

au Lieu Hasteje

*[Signature]*

*[Signatures]*





N° 2854 des revendications.

Enquête concernant la terre Mataoi portant le n° 2854 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Mataoi appartient au N° Hateye qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2565

N° 2855 des revendications.

Enquête concernant la terre Hihiotaa portant le n° 2855 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Hihiotaa appartient au N° Hateye qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2566

N° 2856 des revendications.

Enquête concernant la terre Teitogae portant le n° 2856 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Teitogae appartient au N° Hateye qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*



567

### Enquête concernant la terre Tekeane portant le n° 2857 des revendications.

n° 2857 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tekeane appartient au n° Hakege qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signature]* *[Signature]*

n° 2568

### Enquête concernant la terre Maapo portant le n° 2858 des revendications.

n° 2858 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Maapo appartient au n° Hakege qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signature]* *[Signature]*

n° 2569

### Enquête concernant la terre Keiti portant le n° 2859 des revendications.

n° 2859 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Keiti appartient au n° Hautia qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signature]* *[Signature]*



2570

N° 2860 des revendications.

Enquête concernant la terre Pataka portant le N° 2860 des revendications.

Ces jours'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu:

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré:

" La terre Pataka appartient au N° Caiupai qui la tient de sa mère décedé en laissant un autre héritier qui ont fait un partage.

2° Kaiapatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

2571

N° 2861 des revendications

Enquête concernant la terre Faetia portant le N° 2861 des revendications.

Ces jours'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu:

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré:

" La terre Faetia appartient à la N° Teuafafeanuu qui en a la possession effective depuis longtemps.

2° Kaiapatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

2572

N° 2862 des revendications

Enquête concernant la terre Vaieyaega portant le N° 2862 des revendications.

Ces jours'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu:

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré:

" La terre Vaieyaega appartient à la N° Teuafafeanuu qui en a la possession effective depuis longtemps.

2° Kaiapatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*



1873

N° 2863 des revendications.

Enquête concernant la terre Atiro portant le N° 2863 des revendications.  
Deux jours, huit vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atusona qui, après serment prêté nous a déclaré :  
" La terre Atiro appartient à la N° Teuafaseanuu qui en a la possession effective depuis longtemps..."  
2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.  
Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.  
Les membres de la Commission.

*[Signature]* *[Signature]* *[Signature]*

N° 2574

N° 2864 des revendications.

Enquête concernant la terre Matacipata portant le N° 2864 des revendications.  
Deux jours, huit vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atusona qui, après serment prêté nous a déclaré :  
" La terre Matacipata appartient à la N° Teuafaseanuu qui en a la possession effective depuis longtemps..."  
2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.  
Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.  
Les membres de la Commission.

*[Signature]* *[Signature]* *[Signature]*

N° 2575

N° 2865 des revendications.

Enquête concernant la terre Teava portant le N° 2865 des revendications.  
Deux jours, huit vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atusona qui, après serment prêté nous a déclaré :  
" La terre Teava appartient au N° Tahouriri qui en a la possession effective depuis longtemps..."  
2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.  
Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.  
Les membres de la Commission.

*[Signature]* *[Signature]* *[Signature]*



2576

N° 2866 des revendications.

Enquête concernant la terre Teturitahi portant le N° 2866 des revendications.

Aujourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, mafere, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Teturitahi appartient au N° Pahoriri qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, mafere, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

2577

N° 2867 des revendications.

Enquête concernant la terre Manaihi portant le N° 2867 des revendications.

Aujourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, mafere, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Manaihi appartient au N° Pato qui la tient de sa mère décédée en laissant quatre autres héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2° Kaipatito, mafere, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

2578

N° 2868 des revendications.

Enquête concernant la terre Tahaoa portant le N° 2868 des revendications.

Aujourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, mafere, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tahaoa appartient au N° Pato qui la tient de sa mère décédée en laissant quatre autres héritiers qui ont fait un partage. »

2° Kaipatito, mafere, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*



1579

N° 2869 des revendications.

Enquête concernant la terre Vaikinenad portant le N° 2869 des revendications.

Ces jours huit vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Vaikinenad appartient au N° Taro qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2580

N° 2870 des revendications.

Enquête concernant la terre Tchoohoo portant le N° 2870 des revendications.

Ces jours huit vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tchoohoo appartient au N° Taro qui la tient de son père décédé en laissant quatre autres héritiers qui ont fait un partage. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2581

N° 2871 des revendications.

Enquête concernant la terre Nagai portant le N° 2871 des revendications.

Ces jours huit vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Nagai appartient à la N° Mautopa qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*



2582

N° 2872 des revendications.

Enquête concernant la terre Tagonui portant le N° 2872 des revendications.

Aujourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu.

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tagonui appartient à la N°i Mautopa qui en a la possession effective depuis longtemps.

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

*[Handwritten signatures]*

N° 2583

N° 2873 des revendications.

Enquête concernant la terre Teuatozae portant le N° 2873 des revendications.

Aujourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Teuatozae appartient à la N°i Mautopa qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

*[Handwritten signatures]*

N° 2584

N° 2874 des revendications.

Enquête concernant la terre Vüpehu portant le N° 2874 des revendications.

Aujourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Vüpehu appartient au N°i Tahafata qui la tient de son père décédé en laissant cinq autres héritiers qui ont fait un partage... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

*[Handwritten signatures]*



N° 2875 des revendications

Enquête concernant la terre Capugaetito portant le N° 2875 des revendications.

Ces jours lui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Capugaetito appartient au N° Kauputona qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée la jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

*[Signatures]*

N° 2876 des revendications

N° 2586

Enquête concernant la terre Coetie portant le N° 2876 des revendications.

Ces jours lui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Coetie appartient au N° Kauputona qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée la jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

*[Signatures]*

N° 2877 des revendications

N° 2587

Enquête concernant la terre Teoupapa portant le N° 2877 des revendications.

Ces jours lui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Teoupapa appartient au N° Kauputona qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée la jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

*[Signatures]*





N° 2578 des revendications.

Enquête concernant la terre Puataihée portant le N° 2578 des revendications.

Aujourd'hui vingt-cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Péturo, majeur, cultivateur à Atusua qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Puataihée appartient au N° Kauputone qui en a la possession effective depuis longtemps... „

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusua qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2589

N° 2579 des revendications.

Enquête concernant la terre Onamea portant le N° 2579 des revendications.

Aujourd'hui vingt-cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Péturo, majeur, cultivateur à Atusua qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Onamea appartient au N° Mahipa qui en a la possession effective depuis longtemps. „

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusua qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2590

N° 2880 des revendications.

Enquête concernant la terre Teikiogeti portant le N° 2880 des revendications.

Aujourd'hui vingt-cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Péturo, majeur, cultivateur à Atusua qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Teikiogeti appartient au N° Mahipa qui en a la possession effective depuis longtemps. „

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusua qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*



N° 2881 des revendications.

Enquête concernant la terre Tiaue portant le N° 2881 des revendications.

Ces jours'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tiaue appartient au N° Mahipa qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Pitoraro, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2592

N° 2882 des revendications.

Enquête concernant la terre Hinace portant le N° 2882 des revendications.

Ces jours'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Pitoraro, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Hinace appartient au N° Mahipa qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2593

N° 2883 des revendications.

Enquête concernant la terre Teokuhue portant le N° 2883 des revendications.

Ces jours'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Pitoraro, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Teokuhue appartient à la N° Putahaukan qui le tient de sa mère Tupau décidé en laissant quatre autres héritiers qui ont fait un partage... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusna qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*



2594

Enquête concernant la terre Paepaenui portant le n° 2884 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atusma qui, après serment nous a déclaré :

« La terre Paepaenui appartient à la M<sup>re</sup> Natapu qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusma qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

2595

Enquête concernant la terre Moegai portant le n° 2885 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atusma qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Moegai appartient à la M<sup>re</sup> Natapu qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusma qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

2596

Enquête concernant la terre Penatekua portant le n° 2886 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atusma qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Penatekua appartient à la M<sup>re</sup> Natapu qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusma qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*



N<sup>o</sup> 2887 des revendications.

Enquête concernant la terre Turpete portant le N<sup>o</sup> 2887 des revendications.

Ces jours, lui, vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1<sup>o</sup> Pitarard, major, cultivateur, à Atusma qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Turpete appartient à la N<sup>o</sup> Natapu qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2<sup>o</sup> Kaipatito, major, cultivateur à Atusma qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N<sup>o</sup> 2598

N<sup>o</sup> 2888 des revendications.

Enquête concernant la terre Fiteruei portant le N<sup>o</sup> 2888 des revendications.

Ces jours, lui, vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1<sup>o</sup> Pitarard, major, cultivateur à Atusma qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Fiteruei appartient à la N<sup>o</sup> Natapu qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2<sup>o</sup> Kaipatito, major, cultivateur à Atusma qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N<sup>o</sup> 2599

N<sup>o</sup> 2889 des revendications.

Enquête concernant la terre Vaitutuectou portant le N<sup>o</sup> 2889 des revendications.

Ces jours, lui, vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1<sup>o</sup> Pitarard, major, cultivateur à Atusma qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Vaitutuectou appartient à la N<sup>o</sup> Natapu qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2<sup>o</sup> Kaipatito, major, cultivateur à Atusma qui, après serment nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*



N<sup>o</sup> 2890 des revendications.

Enquête concernant la terre Paepaepofatu portant le N<sup>o</sup> 2890 des revendications.

Le jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1<sup>o</sup> Peterard, magist, cultivateur, a Atusona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Paepaepofatu appartient au N<sup>o</sup> Hoko qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2<sup>o</sup> Kaipatito, magist, cultivateur a Atusona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Handwritten signatures and names]*

N<sup>o</sup> 2601

N<sup>o</sup> 2891 des revendications.

Enquête concernant la terre Vaitutueeva portant le N<sup>o</sup> 2891 des revendications.

Le jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1<sup>o</sup> Peterard, magist, cultivateur, a Atusona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Vaitutueeva appartient au N<sup>o</sup> Hoko qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2<sup>o</sup> Kaipatito, magist, cultivateur a Atusona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Handwritten signatures and names]*

N<sup>o</sup> 2602

N<sup>o</sup> 2892 des revendications.

Enquête concernant la terre Moetetefau portant le N<sup>o</sup> 2892 des revendications.

Le jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1<sup>o</sup> Peterard, magist, cultivateur a Atusona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Moetetefau appartient au N<sup>o</sup> Hoko qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2<sup>o</sup> Kaipatito, magist, cultivateur a Atusona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Handwritten signatures and names]*

Enquête concernant la terre Mauoto  
portant le N° 2893 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq  
ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atusma qui,  
après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Mauoto appartient à la N° Meucagimoo  
qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusma qui,  
après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative  
a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

*[Signatures]*

Enquête concernant la terre Vaitakapu  
portant le N° 2894 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq  
ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atusma qui,  
après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Vaitakapu appartient au N° Hamici  
qui la tient de sa mère décédée en laissant cinq autres  
héritiers qui ont fait un partage... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusma  
qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative  
a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

*[Signatures]*

Enquête concernant la terre Tameauiki  
portant le N° 2895 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq  
ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atusma qui,  
après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tameauiki appartient au N° Hamici  
qui la tient de sa mère décédée en laissant cinq autres héritiers  
qui ont fait un partage... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusma qui,  
après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative  
a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

*[Signatures]*



N° 2596 des revendications.

Enquête concernant la terre Kokuwai

portant le N° 2596 des revendications.  
Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, major, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Kokuwai appartenait au N° Patuani Grigore, décidé en laissant deux héritiers, les N° Utacimui et Tchaaterchau qui n'ont pas fait de partage entre eux... »

2° Kaipatito, major, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2607

N° 2597 des revendications.

Enquête concernant les terres Paikifae, Eiahina Teigimoeactepi, Maii, Patia, Teupea, Vainamoa et Tuipea portant le N° 2597 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, major, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

« Les terres ci-dessus appartiennent aux N° Utacimui et à Tchaaterchau qui les tiennent de leur père Patuani Grigore, décidé sans autres héritiers, qui n'ont pas fait de partage... »

2° Kaipatito, major, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2608

N° 2598 des revendications.

Enquête concernant la terre Faefiau portant le N° 2598 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, major, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Faefiau appartenait au N° Patuani Grigore, décidé en laissant deux héritiers les N° Utacimui et Tchaaterchau qui n'ont pas fait de partage... »

2° Kaipatito, major, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*



N<sup>o</sup> 2899 des revendications.

Enquête concernant la terre Notetohua portant le N<sup>o</sup> 2899 des revendications.

Ces jours, huit vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1<sup>o</sup> Peterard, majeur, cultivateur à Atusona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Notetohua appartient au N<sup>o</sup> Haapona qui la tient de sa mère décédée en laissant un autre héritier qui ont fait un partage... »

2<sup>o</sup> Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

*[Signatures]*

N<sup>o</sup> 2610

N<sup>o</sup> 2900 des revendications.

Enquête concernant la terre Otee portant le N<sup>o</sup> 2900 des revendications.

Ces jours, huit vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1<sup>o</sup> Peterard, majeur, cultivateur à Atusona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Otee appartient au N<sup>o</sup> Kihipene qui la tient de son père décédé en laissant trois autres héritiers qui ont fait un partage... »

2<sup>o</sup> Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

*[Signatures]*

N<sup>o</sup> 2611

N<sup>o</sup> 2901 des revendications.

Enquête concernant la terre Tepipi portant le N<sup>o</sup> 2901 des revendications.

Ces jours, huit vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1<sup>o</sup> Peterard, majeur, cultivateur à Atusona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tepipi appartient au N<sup>o</sup> Kihipene qui la tient de son père décédé en laissant trois autres héritiers qui ont fait un partage... »

2<sup>o</sup> Kaipatito, majeur, cultivateur à Atusona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

*[Signatures]*





2612

N° 2902 des revendications.

Enquête concernant la terre Vaituena portant  
le N° 2902 des revendications.Aujourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq  
ont comparu :1° Pétard, major, cultivateur à Atuona qui, après  
serment prêté nous a déclaré :" La terre Vaituena appartient au N° Kihipeue qui  
" la tient de sa mère décédée en laissant trois autres héritiers qui  
" ont fait un partage .. "2° Kaipatito, major, cultivateur à Atuona qui,  
après serment prêté nous a fait une déclaration identique.Cette enquête faite sous la forme administrative a été  
clouée et archivée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

N° 2613

N° 2903 des revendications.

Enquête concernant la terre Tohepa portant  
le N° 2903 des revendications.Aujourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq  
ont comparu :1° Pétard, major, cultivateur à Atuona qui, après  
serment prêté nous a déclaré :" La terre Tohepa appartient au N° Tunaiani qui  
" la tient de son père décédé en laissant un autre héritier qui  
" ont fait un partage .. "2° Kaipatito, major, cultivateur à Atuona qui,  
après serment prêté nous a fait une déclaration identique.Cette enquête faite sous la forme administrative a été  
clouée et archivée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 2614

N° 2904 des revendications.

Enquête concernant la terre Mateipo<sup>te</sup>  
portant le N° 2904 des revendications.Aujourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq  
ont comparu :1° Pétard, major, cultivateur à Atuona qui, après  
serment prêté nous a déclaré :" La terre Mateipo appartient au N° Kohochamau  
" qui la tient de sa femme Mauoui, décédée en laissant cinq fils  
" qui ici présents renoncent à leurs droits en faveur du Sieur  
" Kohochamau .. "2° Kaipatito, major, cultivateur à Atuona qui, après  
serment prêté nous a fait une déclaration identique.Cette enquête faite sous la forme administrative a été  
clouée et archivée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.



N° 2905 des revendications.

Enquête concernant la terre Zehookoo portant le N° 2905 des revendications.

Ces jours'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Zehookoo appartient au N° Kohoohamae qui la tient de sa femme Manoni, décédée en laissant cinq frères qui ici présents renoncent à leurs droits en faveur du Sieur Kohoohamae. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

*[Signatures]*

N° 2616

N° 2906 des revendications.

Enquête concernant la terre Vaitutu portant le N° 2906 des revendications.

Ces jours'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Vaitutu appartient au N° Pahota qui la tient de son père, décédé en laissant quatre autres héritiers qui ont fait un partage. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2617

N° 2907 des revendications.

Enquête concernant la terre Tuana portant le N° 2907 des revendications.

Ces jours'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tuana appartient au N° Pahota qui la tient de son père, décédé en laissant quatre autres héritiers qui ont fait un partage. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*



N° 2908 des revendications.

Enquête concernant la tene *Tuhuta* portant le n° 2908 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° *Peterard*, major, cultigateur à *Atusona* qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene *Tuhuta* appartient au N° *Pahota* qui la tient de son père, décidé en laissant quatre autres héritiers qui ont fait un partage »

2° *Kaipatito*, major, cultigateur à *Atusona* qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*M. G. ...* *...* *...*

N° 2619

N° 2909 des revendications.

Enquête concernant la tene *Canani* portant le n° 2909 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° *Peterard*, major, cultigateur à *Atusona* qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene *Canani* appartient au N° *Pahota* qui la tient de son père décidé en laissant quatre autres héritiers qui ont fait un partage »

La N° *Kakkipou* n'a pu fournir de témoins pour prouver sa possession effective.

2° *Kaipatito*, major, cultigateur à *Atusona* qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*M. G. ...* *...* *...*

N° 2620

N° 2910 des revendications.

Enquête concernant la tene *Pohoei* portant le n° 2910 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° *Peterard*, major, cultigateur à *Atusona* qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La tene *Pohoei* appartient au N° *Red* qui en a la possession effective depuis longtemps »

2° *Kaipatito*, major, cultigateur à *Atusona* qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*M. G. ...* *...* *...*



N° 2911 des revendications.

Enquête concernant la terre TeKoai portant le N° 2911 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

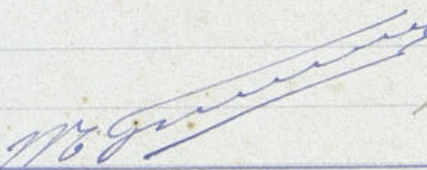
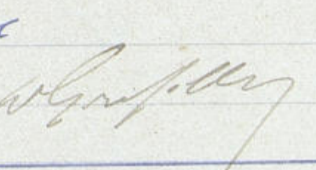
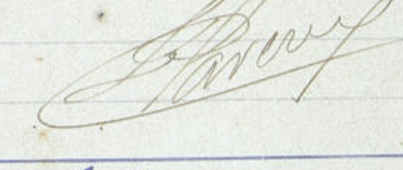
1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre TeKoai appartient au N° Heo qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 2622

N° 2912 des revendications.

Enquête concernant la terre Tenuinuau portant le N° 2912 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

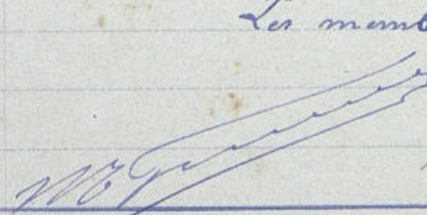
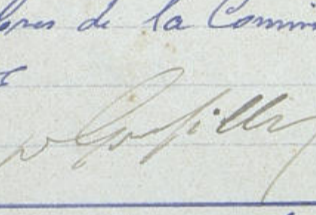
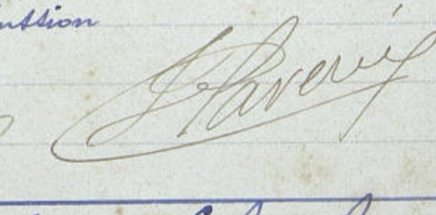
1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tenuinuau appartient au N° Kahupiau qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N° 2623

N° 2913 des revendications.

Enquête concernant la terre Kokoehou portant le N° 2913 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

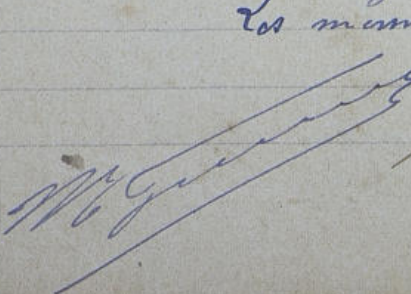
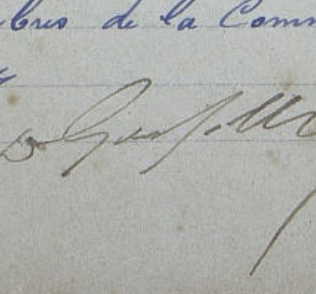
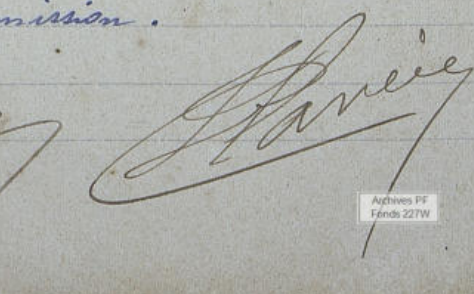
« La terre Kokoehou appartient à la N° Haagai qui en a la possession effective depuis longtemps. »

La N° Kokiye n'a pu fournir des témoins pour prouver sa possession effective.

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.



N° 2914 des revendications.

Enquête concernant la terre Moeani portant le N° 2914 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Moeani, appartient au N° Hitutae qui la tient de son père Merihi décédé en laissant deux autres héritiers qui ont fait un partage entre eux... „

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2625

N° 2915 des revendications.

Enquête concernant la terre Toteaki portant le N° 2915 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Toteaki appartient au N° Hitutae qui la tient de son père décédé en laissant deux autres héritiers qui ont fait un partage entre eux... „

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2626

N° 2916 des revendications.

Enquête concernant la terre Tuana portant le N° 2916 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Tuana appartient au N° Hitutae qui la tient de son père décédé en laissant deux autres héritiers qui ont fait un partage entre eux... „

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*



N° 2917 des revendications.

Enquête concernant la terre Ahamea portant le n° 2917 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, mafau, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Ahamea appartient au n° Hitutae qui la tient de son père décédé en laissant deux autres héritiers qui ont fait un partage. »

2° Kaipatito, mafau, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2628  
N° 2918 des revendications.

Enquête concernant la terre Tokutu portant le n° 2918 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, mafau, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tokutu appartient au n° Hitutae qui la tient de son père décédé en laissant deux autres héritiers qui ont fait un partage. »

2° Kaipatito, mafau, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2629  
N° 2919 des revendications.

Enquête concernant la terre Vairooe portant le n° 2919 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, mafau, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Vairooe appartient au n° Hitutae qui la tient de son père décédé en laissant deux autres héritiers qui ont fait un partage. »

2° Kaipatito, mafau, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2920 des revendications

Enquête concernant la terre Tzikohé portant le n° 2920 des revendications.

Aujourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, major, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tzikohé appartient au N° Nitutae qui la tient de son père décédé en laissant deux autres héritiers qui ont fait un passage »

2° Kaipatito, major, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2634

N° 2921 des revendications

Enquête concernant la terre Paepaeopua portant le n° 2921 des revendications.

Aujourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, major, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Paepaeopua appartient au N° Nitutae qui la tient de son père décédé en laissant deux autres héritiers qui ont fait un partage »

2° Kaipatito, major, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2632

N° 2922 des revendications

Enquête concernant la terre Temese portant le n° 2922 des revendications.

Aujourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, major, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Temese appartient au N° Mauhakaihi qui la tient de son père décédé en laissant un autre héritier qui ont fait un partage »

2° Kaipatito, major, cultivateur à Atusna qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*



2633

N° 2923 des revendications.

Enquête concernant la terre Fitirui portant le N° 2923 des revendications.  
Le jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„La terre Fitirui appartient au N° Mauhakaiki qui la tient de son père décidé en laissant un autre héritier qui ont fait un partage entre eux.”

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2634

N° 2924 des revendications.

Enquête concernant la terre Matacipata portant le N° 2924 des revendications.  
Le jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„La terre Matacipata appartient au N° Mauhakaiki qui la tient de son père décidé en laissant un autre héritier qui ont fait un partage entre eux.”

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2635

N° 2925 des revendications.

Enquête concernant la terre Anamekau portant le N° 2925 des revendications.  
Le jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peterard, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„La terre Anamekau appartient au N° Mauhakaiki qui la tient de son père décidé en laissant Kohocohaamanu qui en a la possession effective depuis longtemps.”

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

Approuvé dix mots raris nuls.

*[Signature]*





N° 2926 des revendications.

Enquête concernant la terre Pohooa portant le N° 2926 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Pohooa appartient au N° Kohoohaama qui en a la possession effective depuis longtemps. „

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2927 des revendications.

Enquête concernant la terre Puataki portant le N° 2927 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Puataki appartient au N° Karupiau qui la tient de son père décédé en laissant quatre autres héritiers qui ont fait un partage. „

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2928 des revendications.

Enquête concernant la terre Vaigavao portant le N° 2928 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La terre Vaigavao appartient à la N° Anituaiva Jeanne qui en a la possession effective depuis longtemps. „

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*



2639

N° 2929 des revendications

Enquête concernant la terre Moepoto portant le N° 2929 des revendications.  
Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Moepoto appartient à la N<sup>ie</sup> Kaikiko Nactau qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2640

N° 2930 des revendications

Enquête concernant les terres Tekinaogacci, Meau portant le N° 2930 des revendications.  
Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« Les terres Tekinaogacci et Meau appartiennent à la N<sup>ie</sup> Kaikiko Nactau qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

N° 2641

N° 2931 des revendications.

Enquête concernant la terre Vaiee<sup>+</sup> portant le N° 2931 des revendications.  
Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Vaiee appartient à la N<sup>ie</sup> ~~Zatiki~~ Haapoua qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Signatures]*

Vaipatu

Approuvé deux mots raris nuls.

*[Signature]*



2642

N° 2932 des revendications.

Enquête concernant la tene Vaice portant le n° 2932 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La tene Vaice appartient à la N<sup>ie</sup> Cotihi qui en a la possession effective depuis longtemps. „

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Handwritten signatures and names of the commission members]*

N° 2643

N° 2933 des revendications.

Enquête concernant la tene Kooupo portant le n° 2933 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ La tene Kooupo appartient à la N<sup>ie</sup> Cotihi qui en a la possession effective depuis longtemps. „

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Handwritten signatures and names of the commission members]*

N° 2644

N° 2934 des revendications.

Enquête concernant les tenes Teoma, Toaga portant le n° 2934 des revendications.

Ce jourd'hui vingt cinq mai mil neuf cent cinq ont comparu :

1° Peteraro, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a déclaré :

„ Les tenes Teoma et Toaga appartiennent à la N<sup>ie</sup> Cotihi qui en a la possession effective depuis longtemps. „

2° Kaipatito, majeur, cultivateur à Atuona qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

*[Handwritten signatures and names of the commission members]*